

ARTICLE 17

<p>THÉMATIQUES / ARTICLES DE LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME CONCERNÉS Article 17 Propriété</p>	<p>OBJECTIFS</p> <ul style="list-style-type: none"> Faire émerger une meilleure connaissance du droit à la propriété et une meilleure adhésion à celui-ci. Développer l'esprit critique et la capacité d'argumentation. 	<p>MÉTHODOLOGIE</p> <ul style="list-style-type: none"> Débat
<p>COMPÉTENCES D'EPC DÉVELOPPÉES Compétences terminales deuxième cycle du secondaire : 2.1.5 et 3.1.5, notamment.</p>		
<p>NIVEAU 3^e degré du secondaire</p>	<p>MATÉRIEL</p> <ul style="list-style-type: none"> Un exemplaire par élève de la Déclaration universelle des droits de l'homme (www.amnesty.be/dudhjeunes) 	
<p>COMPLEXITÉ Niveau 3</p>		
<p>DURÉE 50 minutes</p>		

Remarque préliminaire

Cette activité consiste à lancer un débat à partir de l'analyse d'une disposition de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

DÉROULEMENT

ÉTAPE 1 - Découverte et lecture du texte à analyser

- Rappeler succinctement ce qu'est la Déclaration universelle des droits de l'homme.
- Indiquer que l'article 17 de cette Déclaration sera analysé en particulier.

« 1. Toute personne, aussi bien seule qu'en collectivité, a droit à la propriété.
2. Nul ne peut être arbitrairement privé de sa propriété. »

Références : Organisation des Nations unies, *Déclaration universelle des droits de l'homme*, 1948

« Le savetier et le financier

Un Savetier¹ chantait du matin jusqu'au soir :
 C'était merveilles de le voir,
 Merveilles de l'ouïr ; il faisait des passages²,
 Plus content qu'aucun des Sept Sages³.
 Son voisin au contraire, étant tout cousu d'or⁴,
 Chantait peu, dormait moins encor.
 C'était un homme de finance.
 Si sur le point du jour, parfois il sommeillait,
 Le Savetier alors en chantant l'éveillait,
 Et le Financier se plaignait
 Que les soins de la Providence
 N'eussent pas au marché fait vendre le dormir,
 Comme le manger et le boire.
 En son hôtel il fait venir
 Le Chanteur, et lui dit : Or çà, sire Grégoire,
 Que gagnez-vous par an ? Par an ? Ma foi, monsieur,
 Dit avec un ton de rieur
 Le gaillard Savetier, ce n'est point ma manière
 De compter de la sorte ; et je n'entasse guère
 Un jour sur l'autre : il suffit qu'à la fin
 J'attrape le bout de l'année :
 Chaque jour amène son pain.
 Et bien, que gagnez-vous, dites-moi, par journée ?
 Tantôt plus, tantôt moins, le mal est que toujours
 (Et sans cela nos gains seraient assez honnêtes),
 Le mal est que dans l'an s'entremêlent des jours
 Qu'il faut chommer⁵ ; on nous ruine en fêtes .
 L'une fait tort à l'autre ; et monsieur le Curé
 De quelque nouveau saint charge toujours son prône⁶.
 Le Financier, riant de sa naïveté,
 Lui dit : Je vous veux mettre aujourd'hui sur le trône.
 Prenez ces cent écus : gardez-les avec soin,
 Pour vous en servir au besoin.
 Le Savetier crut voir tout l'argent que la terre
 Avait, depuis plus de cent ans
 Produit pour l'usage des gens.
 Il retourne chez lui ; dans sa cave il enserme
 L'argent et sa joie à la fois.
 Plus de chant ; il perdit la voix
 Du moment qu'il gagna ce qui cause nos peines.
 Le sommeil quitta son logis,
 Il eut pour hôte les soucis,
 Les soupçons, les alarmes vaines.

¹ Le savetier est un cordonnier, fabricant et réparateur de chaussures.

² Faire des passages est un terme musical qui désigne un certain roulement de voix que font certains chanteurs en passant d'une note à une autre.

³ Les Sept Sages sont sept anciens hommes politiques, législateurs ou philosophes de la Grèce Antique (période d'avant Socrate) qu'on considérait comme particulièrement éclairés, équilibrés, raisonnables, justes, pondérés, réfléchis, sérieux, posés, vertueux.

⁴ Être cousu d'or, c'est être richissime.

⁵ Chommer est l'ancien mot de « chômer ». Il signifiait alors le fait de ne pas travailler (il n'existait pas de congés payés à ce moment-là, de façon telle qu'une journée où l'on ne travaillait pas était une journée de perdue en ce qui concerne la rémunération).

⁶ Le prône est le sermon du dimanche.

Tout le jour il avait l'oeil au guet; et la nuit,
 Si quelque chat faisait du bruit,
 Le chat prenait l'argent : à la fin le pauvre homme
 S'en courut chez celui qu'il ne réveillait plus.
 Rendez-moi, lui dit-il, mes chansons et mon somme,
 Et reprenez vos cent écus.

Références : Jean de La FONTAINE, *Le savetier et le financier*

ÉTAPE 2 - Débat en sous-groupes

- Les élèves se réunissent en petits groupes.
- Ils s'efforcent dans un premier temps de considérer ensemble s'ils ont bien compris ce que signifie cet article. Que veut-il dire ? Les élèves reformulent et expliquent ce qu'ils ont compris. Ont-ils compris la même chose ?
- Les groupes reçoivent la première des questions ci-dessous et la discutent. L'animateur passe de groupe en groupe pour s'assurer que la discussion « prend bien ». Le cas échéant, il la relance. L'animateur sélectionne, parmi les questions suivantes, celles qui lui semblent les plus pertinentes compte tenu des jeunes auxquels il s'adresse et de ses propres objectifs éducatifs.
 - *« Que signifie l'article 17 de la Déclaration universelle des droits de l'homme ?*
 - *En quoi est-il si important de posséder des choses ?*
 - *De plus en plus de personnes pensent qu'il est absurde de posséder une tondeuse, une friteuse, une foreuse, un appareil à raclettes, ou une remorque, toutes choses que l'on utilise finalement assez peu. Elles décident de n'en acheter qu'une pour plusieurs familles. Celui qui en a besoin l'emprunte le temps de son utilisation. Que vous inspire ce type de fonctionnement. Qu'y voyez-vous d'intéressant et de désagréable ?*
 - *Est-ce la propriété ou le désir de propriété qui comble le plus l'être humain ?*
 - *On naît sans rien posséder et on n'emporte rien dans la tombe. Comment expliquer qu'il soit si nécessaire de posséder des biens entre les deux ?*
 - *Ce qui compte, est-ce d'avoir des choses ou d'en avoir d'avantage (ou au moins autant) que les autres ?*
 - *L'interdiction faite dans certains pays à la détention de drogue ou d'armes n'est-elle pas une atteinte à l'article 17 de la Déclaration universelle des droits de l'homme ?*
 - *On veut construire une ligne de TGV entre deux grandes villes. Cela permet de décongestionner le réseau routier et de diminuer considérablement les accidents de la route et les émissions de CO2. La ligne traversera le domaine étendu d'un riche propriétaire terrien. Peut-on lui imposer de renoncer à son droit de propriété sur les terres nécessaires au passage du train ? Votre réponse aurait-elle été la même si la personne à exproprier avait été une personne âgée qui a économisé toute sa vie pour acheter, deux ans auparavant, un petit lopin où il a bâti, pour ses vieux jours, la maison de ses rêves ? Et si c'était une réserve naturelle ? Et si il fallait détruire une église ? Et si il fallait détruire un site remarquable (une cathédrale, un pont romain remarquable, un lieu historique, etc.) ?*

ÉTAPE 3 - Fable de Jean de La Fontaine (optionnelle)

- On distribue aux élèves le texte de la fable de Jean de La Fontaine, « *Le savetier et le financier* ».
- Ils s'efforcent d'en comprendre le sens et la morale, puis discutent de leur adhésion – ou non – à celle-ci.

ÉTAPE 4 - Conclusion pour fixer les acquis

- L'ensemble des groupes se retrouve en plénière.
- Certains groupes ont-ils rencontré des difficultés pour s'accorder sur le sens de l'article ?
- Comment a-t-on répondu aux différentes questions posées ? On procède question par question, relançant éventuellement le débat si différents groupes n'ont pas abouti aux mêmes conclusions.

Action

Il est possible de terminer cette activité en expliquant la situation d'un prisonnier d'opinion ou d'un défenseur des droits humains menacé soutenu par Amnesty International et en proposant aux élèves de faire un dessin ou d'écrire un message de soutien à cette personne. Des cartes postales à adresser à des individus en danger dont les droits humains ont été bafoués peuvent être commandées gratuitement auprès du programme jeunesse d'Amnesty International Belgique francophone.

Pour connaître les propositions d'actions en cours du programme jeunesse et commander le matériel lié à ces actions, rendez-vous sur www.amnesty.be/inscriptions

Infos utiles

- Pour télécharger la Déclaration universelle des droits de l'homme en version simplifiée ou la commander (affiche de la Déclaration universelle des droits de l'homme en version simplifiée ou passeport des droits humains contenant la version intégrale de la Déclaration universelle des droits de l'homme) : www.amnesty.be/dudhjeunes
- Pour vous aider à préparer au mieux cette activité, nous vous conseillons de consulter au préalable notre dossier pédagogique *Regards sur Amnesty International et les droits humains* (www.amnesty.be/dossierspedagogiques), ainsi que nos documents d'approfondissement sur les grands principes fondamentaux qui traversent toute la Déclaration universelle des droits de l'homme (www.amnesty.be/plateforme).

ANNEXES/DOCUMENTS DE L'ACTIVITÉ

TRUCS ET ASTUCES POUR L'ANIMATION D'UN DÉBAT

Disposition des participants

Il est préférable que les participants soient disposés en cercle. S'il y a des observateurs, ils se mettent dans un second rang pour ne pas interférer. En outre, il est également conseillé d'occuper – si possible – un autre local

que la salle de classe « *ordinaire* » ce qui favorise le fait que les élèves portent moins les « *rôles* » qui sont habituellement les leurs au sein du groupe.

Pour que les élèves prennent position

Il est parfois utile, avant un débat, de demander aux élèves d'exprimer leur position sur un sujet. Le tour de table est possible, mais il consomme souvent beaucoup de temps et présente le risque que certains ajustent leur propos à ce que les précédents ont dit. Pour éviter cette manifestation de « *suivisme* », on peut privilégier des techniques dans lesquelles tous les participants s'expriment en même temps. Cette expression peut se faire de plusieurs façons, selon les caractéristiques du groupe et la place dont on dispose.

Le **débat mouvant** demande aux participants de se lever et de stationner, physiquement, sur une ligne, plus ou moins près de deux extrêmes correspondant respectivement à une adhésion parfaite et une opposition totale à une proposition. Chacun doit se positionner, fût-ce entre les deux pôles. Dans cette technique, l'animateur interroge quelques participants sur leur positionnement. Les arguments invoqués nourrissent la réflexion des autres qui peuvent, en fonction des arguments entendus, se déplacer à mesure que leur avis évolue.

Les **doigts ouverts** demandent aux participants, au signal de l'animateur, de lever les mains en l'air en tendant un nombre de doigts proportionnel à son adhésion à une proposition. Une totale adhésion correspond à une adhésion parfaite, et deux poings fermés à une opposition totale. Le fait que tout le monde communique son avis en même temps (on peut le faire aussi en inscrivant un chiffre de 1 à 10 sur une ardoise) diminue le risque de « *suivisme* ».

L'**application Plickers** permet à chacun d'exprimer son point de vue en même temps et de façon anonyme. Les participants sont donc sincères, car ils ne craignent pas le jugement des pairs. Chaque participant reçoit un square code. Selon qu'il le présente en orientant l'une ou l'autre des quatre faces vers le haut, il exprime sa préférence pour l'une ou l'autre des quatre options proposées. L'animateur parcourt le public avec son smartphone et obtient immédiatement le nombre de participants favorables à chacune des options.

Pour que tout le monde parle

Certains participants peuvent avoir tendance à accaparer la parole. (Certaines études attestent que c'est une inclination masculine, mais il ne faut pas généraliser !)

Les bons à parole sont des « *tickets* » distribués aux participants au début du débat. Ils ne peuvent être cédés à quelqu'un d'autre. Quand quelqu'un prend la parole au cours du débat, il défausse l'un de ses bons à parole en le déposant devant lui. Une fois son stock épuisé, il est réduit au silence. Ceci permet d'éviter que d'aucuns prennent trop la parole.

L'animateur propose prioritairement de parler aux participants qui ne se sont pas encore exprimés. Si on veut absolument que tout le monde s'exprime, il faut contraindre les participants à utiliser leurs bons au cours de la discussion. Il est toutefois davantage indiqué de respecter le droit de chacun de se taire.

Pour que l'on s'écoute mutuellement

Il importe qu'une seule personne parle à la fois. Les apartés nuisent au sentiment d'être écouté et à la bonne marche d'un débat. Pour éviter cela, on peut utiliser un objet quelconque qui sert de « *micro* ». Seule la personne qui le détient (et l'animateur, garant du processus) peut s'exprimer. Si on craint que le micro soit accaparé trop longtemps par une personne, on peut utiliser un sablier. Le risque est que l'assistance soit, dans ce cas, davantage attentive au temps qui s'écoule qu'à ce qui est dit. Il est donc préférable que l'animateur gère la durée des interventions.

Pour ouvrir les esprits

Un débat a plus de chance de porter du fruit s'il respecte quelques règles.

Il faut privilégier les **questions ouvertes**. Celles-ci élargissent le champ des réponses possibles. Les élèves peuvent ainsi plus aisément avoir des réponses différentes (par exemple : « *Qu'est-ce qui vous plaît ?* », « *Qu'est-ce qui vous dérange ?* », « *Quelles solutions pourrait-on imaginer à ce problème ?* », « *Que pensez-vous de ceci ?* », etc.). L'animateur peut dès lors aisément exploiter ces différences pour appeler la nuance, l'explicitation des points de vue. Les réponses traduisent des opinions, des réactions, des sentiments. On évite ainsi plus

aisément le jugement, le risque que les participants s'efforcent davantage de communiquer la « bonne » réponse que celle à laquelle ils croient.

Il faut respecter l'**immunité** des participants. Nul n'est coupable de ce qu'il ressent. Les participants ont donc le droit d'exprimer les sentiments qui sont les leurs. Ils ont le droit d'être heureux, d'avoir peur, d'être tristes, d'être en colère, etc. L'animateur doit rassurer le participant qui exprime un sentiment politiquement incorrect (« *Les Noirs me font peur* », « *Je préfère mon chat au mendiant du coin de la rue* », etc.). Cela permet de libérer la parole, d'éviter certaines paralysies. Par contre, l'animateur conserve son statut d'éducateur et doit se montrer intransigeant sur les comportements problématiques. On a le droit d'être en colère contre les policiers (qui, par exemple, auraient causé du tort à un membre de la famille), mais on n'a pas le droit, pour autant, de leur cracher dessus.

Il convient de faire respecter quelques **règles** annoncées d'entrée de jeu : ne pas se moquer des autres participants et/ou de ce qu'ils disent, n'insulter personne, ne pas interrompre, ne pas être grossier, lever la main pour demander la parole, etc.

Plus loin que le débat d'opinions : la philosophie avec des enfants ou des jeunes

« Cette discipline, officiellement enseignée à partir de la classe de Terminale du lycée, se caractérise par la volonté de dépasser les écueils du simple débat d'opinions par une problématisation d'une réflexion de portée universelle sur la présence, la signification, les buts et conséquences de l'existence de l'Homme et du Monde. » (Bruce Demaugé-Bost)

L'adhésion aux droits humains est une question de philosophie en ceci qu'elle dépend de la représentation que chacun a du sens global de l'existence humaine et du monde qui nous entoure.

Pour atteindre à ce niveau de réflexion, il importe d'éviter quelques pièges qui confinent le débat en dehors de la sphère de la philosophie tel que, par exemple, une joute argumentative ou la suite de propos généraux décousus, non reliés les uns aux autres..

Le débat de nature philosophique se construit en fonction des interventions des participants. Il ne connaît pas de déroulement prévisible, prédéfini. Il s'inscrit dans le registre du questionnement et n'aboutit pas à des réponses, à des certitudes, à des décisions. On ne cherche pas à tomber d'accord.

Animateur ou expert ?

Certains enseignants objecteront à cette démarche leur méconnaissance des droits humains. Il n'est pas nécessaire d'être docteur en droit, en science politique ou en philosophie pour animer un débat. Il importe toutefois de trouver quelque intérêt au sujet traité.

Le plus souvent, le débat ne vise pas à transférer des connaissances, mais à développer la réflexion des élèves et leur capacité de structurer celle-ci de façon critique. Il s'agit, en d'autres termes, d'éveiller en eux le goût de la réflexion, du débat collectif respectueux des uns des autres, de l'échange, de l'écoute.

Il importe néanmoins que l'enseignant se prépare en identifiant les principaux arguments habituellement avancés dans les débats relatifs à la question traitée. Il pourra ainsi susciter l'apparition de ceux qui ne seraient pas mentionnés par les participants.

L'enseignant peut-il donner son avis personnel ? Les avis divergent sur cette question. Certains préconisent qu'il puisse partager un témoignage personnel, raconter son vécu, expliquer son avis. D'autres estiment qu'il ne peut en aucun cas le faire, car les participants se départiront (trop) difficilement d'accorder à son avis une force prescriptive. D'autres, encore défendent un point de vue intermédiaire : d'accord pour que l'enseignant communique son avis si et seulement si les participants l'ont sollicité et à la condition qu'il insiste au préalable sur le fait que ce n'est que son avis personnel et que chacun est libre de penser ce qu'il veut. Il importe en tout cas d'éviter que le débat « *oppose* » l'enseignant et les autres participants. Sa responsabilité n'est pas de donner du contenu (sauf s'il estime que certains arguments n'ont pas été formulés, auquel cas il les apporte sous forme de questions), mais de structurer ce qui est dit, de le reformuler, de faire apparaître les points d'accord et de désaccord dans un propos nuancé. Il met en exergue les questions clés ; si nécessaire, la discussion sur les points saillants interroge, le cas échéant, l'un ou l'autre participant pour rendre plus clair un enjeu important.